

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE2^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 29 mars 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.03.02/396

Plan Pluriannuel d'Investissement
2017-2022
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 29 mars, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 21 mars 2017.

Présents : 32		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusée représentée : 1**Autre Conseillère Communautaire:**

Mme Juliana FENGAROL

Procuration à Mme Suzelle SEVILLE

Excusés non représentés : 7**Vice-Présidents:**M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14^{ème} Vice-Présidente)**Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Lyliane PIQUION

M. Michel RINÇON

Autres Conseillers Communautaires :

M. Georges BERGINA

M. José GUIOLET

M. Jocelyn LEREMON

Absents : 9**Vice-Présidents :**M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)**Autres Conseillers Communautaires :**

M. Jean-Luc CELIGNY

M. Chazy CIRANY

Mme Solange LEBLANC

M. Daniel MARSIN

M. Patrick SELLIN

Mme Ketty WALPO

Mme Nadège THÉOPHILE

COURRIER ARRIVÉ LE

11 AVR. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DICTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence en date du 30 décembre 2008;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2016 portant réactualisation de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2016.04.01/80 du Bureau Communautaire du 4 mai 2016 portant approbation du Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) de CAP Excellence et son Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC);
- VU les avis des commissions communautaires;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant la nécessité de doter le territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence d'infrastructures et d'équipements publics permettant la sécurisation de la distribution d'eau potable, le développement économique des entreprises et de l'emploi, l'amélioration de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale et territoriale et l'attractivité du territoire communautaire ;

Considérant le périmètre des compétences transférées par la loi et par la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant les engagements financiers antérieurs pris par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour la réalisation de projets d'investissement ainsi que l'état d'avancement de ces opérations ;

Considérant l'évaluation des capacités financières d'investissement de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et de la régie « *Eau d'excellence* » sur la période 2017-2022 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ
ET 2 CONTRE (Mme Lise AZEDE et Olivier SERVA) ;**

ARTICLE 1- D'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement 2017-2022 conformément à l'annexe 1 joint à la présente délibération.

ARTICLE 2- D'approuver la mise en place des autorisations de programmes conformément aux coûts d'objectifs indiqués à l'annexe 1 joint à la présente délibération.

ARTICLE 3- D'autoriser le Président à solliciter toutes subventions nécessaires à la réalisation des opérations d'investissement figurant à l'annexe 1 de la présente délibération.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux conseillers communautaires ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

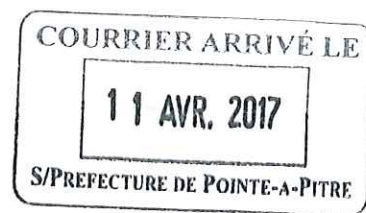
Pointe-à-Pitre, le 10 AVR. 2017



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise aux conseillers communautaires, le 10 AVR. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 10 AVR. 2017



10 AVR. 2017

